

## **Projet de loi 20 : le Conseil n'a rédigé aucun chèque en blanc**

Lettre ouverte publiée le 5 mars 2015 par la présidente du Conseil du statut de la femme, M<sup>me</sup> Julie Miville-Dechéne, au sujet du projet de loi n° 20.

En commission parlementaire la semaine dernière, le Conseil du statut de la femme a appuyé les grandes lignes du projet de loi 20, visant à augmenter l'accès aux médecins de famille et la prise en charge complète des patients par les médecins. Rappelons que ces difficultés d'accès représentent le problème le plus criant auquel le Québec est présentement confronté dans le domaine de la santé. Nous avons davantage de médecins par habitant qu'ailleurs, et pourtant, la majorité des malades plus âgés ne peuvent les voir dans un délai raisonnable. Les experts indépendants que nous avons consultés dans notre avis de 2013 sur la question s'entendent sur le fait que les types de pratique exercés par les omnipraticiens expliquent en bonne partie le manque d'accès.

Pour le Conseil, il est impossible d'ignorer que les femmes, à titre de patientes, de proches aidantes, de parents et majoritaires chez la population vieillissante, sont les principales usagères du système de santé. Elles font donc les frais de ce manque d'accès à la première ligne, ce qui compromet leur santé, les condamne aux urgences, sans compter le stress et le temps perdu. Pour les femmes âgées, vulnérables, en perte d'autonomie, c'est encore plus dramatique.

### **Pas un chèque en blanc**

Cette prise de position du Conseil du statut de la femme contre le statu quo et en faveur des femmes malades ou vulnérables a suscité des réactions vives de plusieurs femmes médecins et des associations médicales. Des femmes médecins perçoivent qu'on les abandonne. Elles considèrent qu'au nom du féminisme, le Conseil devrait prendre leur partie, et non celui des patientes.

Pourtant, nous avons tenté d'exposer la situation le plus honnêtement possible, et nous n'avons pas émis un chèque en blanc au ministre pour agir à sa guise.

En effet, le Conseil s'est inquiété que le gouvernement pénalise davantage les femmes médecins que les hommes. Il a notamment demandé que les exigences imposées aux médecins soient levées pendant le congé de maternité d'un an et les congés de maladie. De plus, le Conseil a mis l'accent sur la disparité salariale entre les femmes médecins et leurs collègues masculins et a proposé des pistes pour comprendre et éventuellement corriger cette inégalité. (Le mémoire du Conseil est disponible sur le [site Web de l'organisme.](#))

### **Pour une réforme réfléchie**

Cela dit, il faudra porter une attention particulière aux règlements que le ministre prépare sur les obligations du corps médical et sur les mesures pour inciter à la prise en charge des patients. Comme le dit l'adage : le diable est dans les détails. Le Conseil enjoint donc le ministre à faire des choix judicieux lors de cette étape cruciale de sa réforme et à consulter le plus largement possible, notamment les médecins et les experts indépendants.

En définitive, il est primordial, pour toutes les parties, de garder l'œil sur l'objectif principal de toute cette discussion : améliorer l'accès à la première ligne de soin et la prise en charge des personnes les plus vulnérables. Reste à voir comment cela peut se faire, au bénéfice de toutes et tous.

*Julie Miville-Dechéne,*

*présidente du Conseil du statut de la femme*

Toute demande de reproduction totale ou partielle doit être faite au Service de la gestion des droits d'auteur du gouvernement du Québec à l'adresse suivante : [droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca](mailto:droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca).

#### **Éditeur**

Conseil du statut de la femme  
Direction des communications  
800, place D'Youville, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 6E2  
Site Web : [www.placealegalite.gouv.qc.ca](http://www.placealegalite.gouv.qc.ca)  
Courrier électronique : [publication@csf.gouv.qc.ca](mailto:publication@csf.gouv.qc.ca)

Mars 2015

© Gouvernement du Québec